Facture N° 231753165 du 18/07/2023



VitalAire

VITALAIRE EST Rue René CASSIN

90012 BELFORT Tél.: 0969 369 008

N° Identifiant: 672665858

Code payeur: 7307000066 /70000854 Code client: 0987612726

MMC PRAECONIS **6 RUE PAUL MOREL**

BP 80283

Patient: VOLFART GERARD

8 RUE DES VIGNES TRINQUART

70006 VESOUL CEDEX

54360 EINVAUX

No S.S.: 1421054395066 04 Date de naissance: 12/10/1942 N° adhérent: 142105439506604

Désignation

Quantité

P.U. H.T. **Total** H.T.

LPPR TTC Unitaire

T

Commande N° 0012125598 du 20/12/2019 pour VOLFART GERARD - 54360 EINVAUX

PPC, apnée som, télés. (< 56h), forfait hebdo 9.TL3

Période du 15/06/2023 au 08/07/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

1,33 5,33 20.00

Code LPPR: 1192987

PPC, apnée sommeil, télésuivi (- de 56h), hebdo 9.TL3

4,00

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO) :

Part complémentaire : (RC

6,40 / Dép

16,00 9,60

0,00): 6,40

Taux Prestations **Ventes**

Transports

Frais

TVA

Total T.T.C.

20,00

5,33

1,07

6,40

Total

5,33

1,07

6,40

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

MMC PRAECONIS

Numéro :

231753165

Agence:

434

Client:

7307000066

Date:

18/07/2023

Montant (EUR) : [

6,40

Net à payer :

6.40 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 14/08/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits



Page 1(1)

ACTIONS OPTIONS ASSOCIEES OUTILS

Options de filtre
Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

	Payeur		720	7206000381			08 756	2023
	Numéro facture		231	753164 —		Année fa		
1	Nom	Fac group	Fac/Pt	DtEch	Dev	TTx	Taux change	Montant devises
' FACTMVX			180723	140823	EUR	01	1.000000	9.60 D
	RNOEMIE		200723	140823	EUR	01	1.000000	9.60 C



MODIFIER



T joindre la prescription sauf si renouvellement

feuille de soins

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

231753164

Page 1(1)

date

18072023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

VOLFART GERARD

numéro d'immatriculation

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

1421054395066

04

087560100

date de naissance

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou

le fournisseur)

12101942

 $\mathbf{ASSURE}(\mathbf{E})$ (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

VOLFART GERARD

numéro d'immatriculation

7206000381 0987612726

ADRESSE de L'ASSURE(E)

8 RUE DES VIGNES TRINQUART

54360 EINVAUX

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

VITALAIRE EST

434

Rue René CASSIN 90012 BELFORT

IDENTIFICATION de la STRUCTURE

SERVICE COURRIER LE -1 SEP. 2023

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

672665858 identifiant

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

CHINY FRANCOIS

raison sociale

identifiant

10002350105

n° de la structure (AM. FINESS ou SIRET)

CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

date de la prescription médicale

09072022

date de l'accord préalable (le cas échéant)

09072022

MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) acte conforme au protocole ALD

action de prévention

autre

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "* et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

oui

date

AT/MP

numéro

ou

date

DELIVRES PRODUITS et

tarification détaillée

Commande N° 0012125598 du 20/12/2019

Période du 15/06/2023 au 08/07/2023 soit 4 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (- de 56h), hebdo 9.TL3

Taux de prise en charge: 60.00 %

LPPR unitaire:

4.00 EUR

Total facturé:

9.60 EUR

Code LPPR:

1192987

Montant total facturé RO:

9,60 EUR

PAIEMENT

MONTANT TOTAL en euros

16,00

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

X

signature du pharmacien ou du fournisseur

signature de

l'assuré(e)

impossibilité

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre

organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information a donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte. Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portees dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous étes la personne recevant les soins et vous ctes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numero d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous etes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communique).

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattache(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assure(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispenses au titre de l'article I : 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre, il doit le preciser d'ins la clisc prevue à cet effet.
- Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de recupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
- Si vos soins sont en rapport avec un recident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, presentez-lui la feuille d'accident du travail maladie professionnelle qui vous a éte remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit ctre joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il à été joint à la demande d'accord prealable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'epargne : adressez-lui le releve d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.